

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ORNE MOSELLE

- > Développement Durable 2 à 3
- > Environnement 4 à 5
- > Déchets 6 à 7
- > Développement économique 8
- > Logement-Habitat 9
- > Expression de l'opposition 9
- > Services à la population .. 10 à 11
- > Economie 12



SEMAINE EUROPÉENNE DE
LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



Contacts

Site Internet : www.ccpom.fr
Email : ccpom@ccpom.fr
Adresse : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Tél. 03 87 58 32 32 - Fax. 03 87 67 59 48

CCPOM' le Mag : 34 Grand'Rue - 57120 Rombas
Directeur de la publication : Lionel FOURNIER
N° ISSN 1644-8974 - Dépôt légal : 3^e trimestre 2017
Tirage 24 500 exemplaires - crédit photo CCPOM
Graphisme Noface>création - Impression A2DV
numérique - Imprimé sur papier écologique Norme PEFC

UN PLAN POUR LE CLIMAT

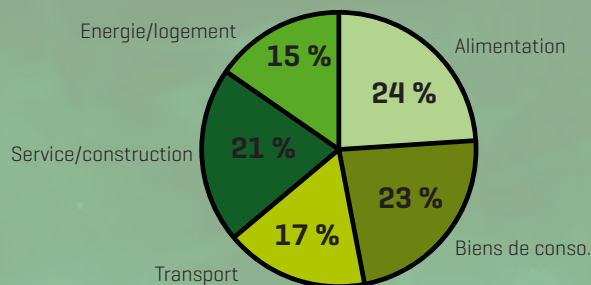
Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est une démarche de développement durable, obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Avec le PCAET, la CCPOM devient coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire.

L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, diminuer les consommations d'énergie, améliorer la qualité de l'air, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques sur les court, moyen et long terme. Le PCAET vise une cohérence entre les actions du territoire en passant au filtre « climat-air-énergie » l'ensemble de ses décisions et politiques.

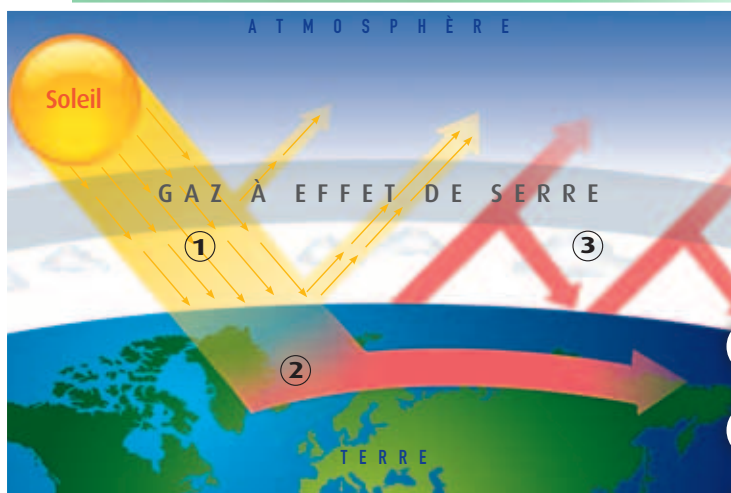
Cette démarche participative est co-construite entre la CCPOM et tous les acteurs du territoire : communes, acteurs socio-économiques, associations, entreprises, universités, habitants... .

Pour son élaboration, le PCAET s'appuie sur un diagnostic territorial et un bilan des gaz à effet de serre qui permet de quantifier les émissions des principaux gaz à effet de serre produits par la CCPOM (liés à l'exercice de ses compétences).

Les émissions de GES d'un habitant de la CCPOM = **10,3 tCO2e/hab.an** [en France : **10,4 tCO2e/hab.an**]



Les thématiques abordées sont larges : le logement, les déplacements, la consommation, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, les économies d'énergie, ... et concernent chacun d'entre nous dans notre quotidien mais aussi pour les générations à venir.



LES GAZ À EFFET DE SERRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui réfléchissent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.

- 1 Les rayons du soleil passent à travers l'atmosphère et les gaz à effet de serre.
- 2 Une partie des rayons solaires sont absorbés par la terre, les mers et les océans et les réchauffent.
- 3 La Terre réchauffée émet des rayonnements infrarouges vers l'atmosphère. Une partie de ces rayonnements est piégé par les gaz à effet de serre venant contribuer au réchauffement de la Terre. Ce phénomène d'effet de serre a permis de garder une température terrestre moyenne de 15°C, propice à l'émergence de la vie telle que nous la connaissons. C'est l'augmentation importante des gaz à effet de serre, conséquence de notre activité humaine, qui provoque une évolution de la température pouvant devenir néfaste à terme.



ATELIER ALEC

“je diagnostique moi-même mon logement”

Afin de sensibiliser chacun à l'importance de maîtriser ses consommations d'énergie et d'apporter des outils concrets pour se poser les bonnes questions, la CCPOM, en partenariat avec l'ALEC du Pays Messin, organise des ateliers intitulés « **Je diagnostique moi-même mon logement** ».

Cette nouvelle animation vise à rendre les habitants acteurs du diagnostic de leur logement pour ensuite s'approprier la logique de travaux à entreprendre, dans un souci de réduction des dépenses d'énergie et d'empreinte carbone mais aussi de confort été comme hiver et de santé (humidité, qualité de l'air intérieur...).

Caméra thermique, wattmètre, etc : aujourd'hui des outils existent pour identifier les performances énergétiques et les gaspillages. Ces outils de mesure de l'ALEC sont mis à disposition gratuitement, pour vous guider dans le diagnostic de votre logement.

Pour savoir situer le niveau de performance de son logement à l'aide de ses factures d'énergie et connaître les outils de diagnostic, des ateliers grand public ont été organisés en octobre à Marange-Silvange, Rombas et Vitry-Sur-Orne.



SUBVENTION RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Depuis 2012, la CCPOM subventionne l'achat de récupérateur d'eau de pluie pour les particuliers.

Pour inciter encore davantage les habitants à s'équiper, les modalités d'attribution évoluent.

- Subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie aérien : **50 % de subvention pour un achat jusqu'à 250 €, sans minimum** ; possibilité d'acheter 2 récupérateurs d'eau de pluie.
- Subvention pour les récupérateurs d'eau de pluie enterrés : **50 % de subvention pour un achat jusqu'à 1200 € ; aide forfaitaire de 200 €** accordée sans justificatif pour les travaux d'aménagement nécessaires à la pose.

NOUVEAU

Subvention pour citerne souple de récupération d'eau de pluie :

- **50% du prix d'achat, pour un coût d'achat de 500 € maximum ; aide forfaitaire de 100 €** accordée sans justificatif pour les travaux d'aménagement nécessaires à la pose.

Dossier de demande téléchargeable sur le site www.ccpom.fr, rubrique environnement.



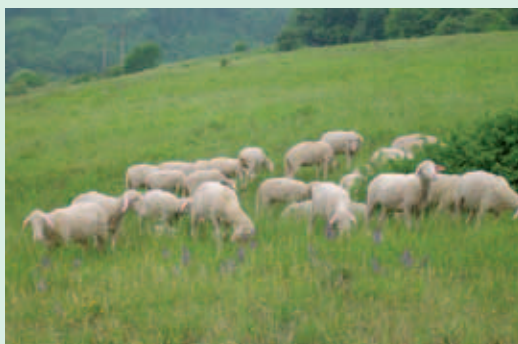
UNE CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES CALCAIRES

En juin 2019, la CCPOM a signé une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels et l'Agglomération du Val de Fensch pour le suivi et la valorisation des pelouses calcaires du complexe Fensch-Orne pour la période 2019-2020.

Coté CCPOM, les pelouses calcaires se trouvent sur les communes de Vitry-sur-Orne, Clouange et Rosselange. Ces pelouses ont un grand intérêt

écologique puisqu'elles hébergent des espèces remarquables.

Pour lutter contre l'enfrichement sur ces terrains si sensibles, les pelouses sont entretenues depuis quelques années par un troupeau de moutons. L'élevage provient d'une ferme installée à Neufchef. Le but est de lutter contre les friches naturelles, le reboisement anarchique et la fermeture du paysage.



UN PREMIER PAS VERS UN RÉSEAU D'ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE BALISÉS POUR TOUTES LES COMMUNES DE LA CCPOM

Au terme de deux ans de travail au plus près du territoire, l'étude de faisabilité réalisée par la Fédération Française de la Randonnée arrive à son terme.

ravitaillement et d'hébergement des randonneurs. Ceci dans l'objectif du développement touristique et économique de ces activités.

Les itinéraires du Fil Bleu et du chemin de grande randonnée GR5® ont constitué une trame pour le réseau de boucles de randonnée proposé. Près de 200 km ont été visités et comparés sur le terrain, pour aboutir à 135 km d'itinéraires organisés en 8 boucles de randonnée reliées entre elles et également reliées aux communautés de communes voisines.

A présent, la CCPOM va adresser au Département de la Moselle son avant-projet de réseau de randonnée. S'il est labellisé, les aménagements prévus pourront être réalisés, dont une partie prise en charge par le Département. Le nouveau réseau de randonnée pourrait donc être en service en 2021.





LA CCPOM LAURÉATE DE L'APPEL À PROJET « CONTINUITÉS CYCLABLES »

En 2018, le gouvernement a lancé un Plan « **Vélo et mobilités actives** » qui porte l'ambition de faire du vélo un mode de transport à part entière. Un Appel à projets intitulé « Continuités cyclables » a été lancé par le ministère chargé des transports pour soutenir la réalisation de projets permettant d'assurer des continuités d'itinéraires cyclables en vue de rendre crédibles des trajets quotidiens à vélo, ou en articulation avec les autres modes de transports notamment collectifs [train, bus, cars...].

La CCPOM a déposé un dossier et a été retenue pour la réalisation de la première tranche d'une liaison qui relie la gare de Rombas au giratoire d'Amnéville sur la RD 47, pour à terme rejoindre la gare d'Hagondange.

Cette première tranche a été jugée prioritaire car elle permet de résorber la discontinuité d'interconnexion avec le Fil Bleu et des discontinuités existantes sur le tracé, mais aussi de sécuriser le passage du giratoire pour les cyclistes et de se connecter au cheminement piéton existant.

Les études de maîtrise d'oeuvre vont pouvoir commencer puis les travaux devraient démarrer en 2020, avec un soutien financier de 40 % par le Ministère.

UNE ÉTUDE POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

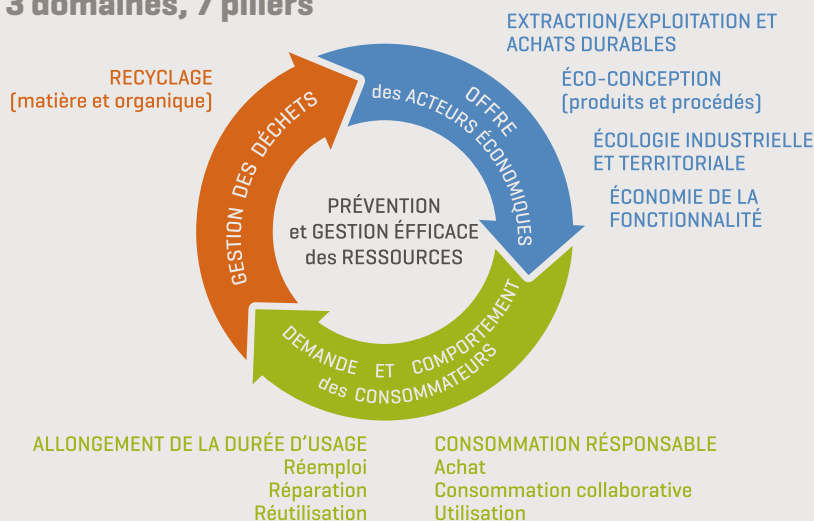
L'économie circulaire est un concept économique qui répond aux limites de l'économie contemporaine. Le modèle linéaire qui consiste à « extraire, transformer, produire, utiliser et jeter » a montré ses limites sur de nombreux plans : impacts environnementaux liés à l'utilisation de ressources fossiles, explosion des quantités de déchets à traiter....

L'économie circulaire propose de se réorienter vers la durabilité : limiter les consommations de ressources dès la conception des produits, réutiliser les flux de matière et d'énergie pour limiter les ponctions et rejets, créer de la valeur localement grâce à ces flux.

Pour cela, l'économie circulaire peut s'appuyer sur le recyclage, la réparation, le réemploi, l'écologie industrielle et territoriale, l'écoconception des produits et services, l'économie de fonctionnalité... L'économie circulaire touche donc directement les habitants dans leur mode de consommation, mais aussi le monde économique et les entreprises dans leur offre de produits et services.

La CCPOM mène actuellement une étude qui doit établir un diagnostic du territoire, en prenant en considération les enjeux ressources et les déchets des activités économiques, mettre en évidence les opportunités du territoire, et établir un programme d'actions sur 3 ans.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

DU 16 AU 24 NOVEMBRE

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, c'est un temps fort pour essayer de diminuer nos déchets et de consommer mieux ! Pensez réemploi, réparation, c'est éviter que notre jean, notre tee-shirt, mais aussi notre chaîne hifi ou notre grille-pain finisse à la poubelle.

Toutes les actions SERD sont des moments conviviaux d'échange pour parler de prévention des déchets au sens large, mais surtout pour expliquer ce concept et donner des gestes simples que nous pouvons tous faire au quotidien pour limiter notre production de déchets !

Fabrication maison de ses produits ménagers et ses produits cosmétiques, ateliers compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, ... retrouvez prochainement le programme sur le site www.ccpom.fr et sur le site officiel de la semaine : <http://serd.ademe.fr/>





Que faire d'un grille-pain qui ne marche plus ? D'une bicyclette dont la roue frotte ? Ou d'un pull mité ? Les jeter ? Pas question !

La CCPOM souhaite organiser un Repair Café, c'est-à-dire un rendez-vous autour de la réparation, où des amateurs bénévoles, passionnés par le bricolage, aident chacun à réparer les objets en panne qu'il aura apporté.

Convivialité, échange et conseils sont les maîtres mots du Repair Café ! Le partage des savoirs faire de chacun est mis au service de tous pour lutter contre le trop plein de déchets et l'obsolescence programmée.

Participez au *Jeter ? Pas question !*

VOUS ÊTES BRICOLEUR ?

Pas besoin d'être un spécialiste ou un expert ! Il suffit d'avoir envie d'aider, d'apprendre, de partager, de créer du lien, d'aider la planète...

Couture, réparation de vélo, d'appareil électrique, de meuble ou d'objet en bois, ... toutes les compétences peuvent être utiles.

Pour s'inscrire comme bénévole :

envoyez un mail à j.leonard@ccpom.fr

VOUS AVEZ UN OBJET CASSÉ OU EN PANNE ?

Et si vous essayiez de le réparer plutôt que de le jeter ? Un réparateur bénévole peut vous montrer comment faire. Vous ferez un geste éco-citoyen pour réduire les déchets tout en passant un moment de convivialité !



Rendez-vous **le vendredi 13 décembre de 17h à 20h à la salle Jean Burger, 2 rue Alexandrine à Rombas**. Apportez vos objets ou appareils en panne, ils pourront repartir pour une seconde vie !

Plus d'info sur repaircafe.org/fr

Bonjour je m'appelle Louis Jagerschmidt, j'habite à Pontivy et j'ai 15 ans.

J'ai gagné le grand prix du Jury au concours "Be Your Boss" fin mai 2019. Mon projet avec lequel j'ai gagné s'intitule "VégéWeb".

Le projet est né de l'observation de mon papi. Ce dernier cultive un grand jardin avec pas mal d'arbres fruitiers. A certains moments de l'année, il se retrouve avec une profusion de fruits et légumes (et ; potirons, noix, pommes.....) et ne sait plus à quoi en faire et à défaut de les jeter ou de les laisser pourrir, pourquoi pas les donner à des personnes intéressées ?

J'ai donc eu l'idée de créer ce site "VégéWeb" et son application pour que des personnes comme mon papi qui ont des vergers ou un jardin, proposent de donner leur surproduction.

Des offres vont donc être proposées sur ce site par des donateurs de fruits et légumes, à une certaine heure, à une date précise. Ils indiqueront également le nombre de personnes qui pourront venir en fonction de leur stock. Toutes personnes intéressées par ces offres pourront s'inscrire sur le site et venir récupérer les produits aux moments indiqués. Pour éviter des rencontres malveillantes, un système de notation des donateurs va pouvoir être envisagé.

Le projet aborde 3 points fondamentaux qui sont le partage, le respect de la nature et la lutte contre la malnutrition.

Pour toutes personnes intéressées par mon projet susceptible d'y adhérer, je leur propose de m'envoyer écrire sur mon adresse e-mail. Cela me permettra d'abord, je l'espère, un premier réseau de personnes prêtes à s'intégrer dans ce projet et me permettre ainsi de réaliser mon projet. Merci d'avoir pris de votre temps en me lisant.

Cordialement,



Louis, jagerschmidt

louis.jagerschmidt@
gmail.com.

CONCOURS BE YOUR BOSS 2019

La remise des prix de la 5^{ème} édition du concours BE YOUR BOSS s'est déroulée le jeudi 16 mai 2019.

A cette occasion, de jeunes collégiens, lycéens et étudiants ont été récompensés pour leurs idées d'entreprise ou d'innovation dans le high-tech, le social, le développement durable...

Le grand gagnant fut **Louis JAGERSCHMIDT** pour son projet **VégéWeb**.

Ce jeune lycéen a besoin d'un coup de pouce pour concrétiser son idée, vous trouverez ci-dessous son appel à projet.

IMMATRICULATION OBLIGATOIRE DES COPROPRIETES

Depuis le 31/12/2018, toutes les copropriétés d'habitation, quel que soit leur nombre de lots ou leur mode de gestion [syndic professionnel, bénévole ou coopératif], doivent être immatriculées au registre national des copropriétés.

Cette immatriculation est sans frais au niveau du registre.

Elle doit être effectuée par le représentant légal de la copropriété, de manière dématérialisée sur le site du registre :

<https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/#/>

Pour en savoir plus sur l'immatriculation des copropriétés :

https://www.adil57.org/fileadmin/Sites/ADIL_57/Gener_sa_copropriete/COPRO_REGISTRE_IMMAT_janv17.pdf

Au 30/06/2019, 292 copropriétés étaient immatriculées sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle dont 54% sont gérées par des syndic professionnels.

Si vous êtes copropriétaires d'une copropriété avec un syndic bénévole ou sans syndic, pensez à l'immatriculation !

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) répond gratuitement à toutes vos questions sur cette immatriculation et de manière plus générale à toutes questions liées au logement qu'elles soient juridiques, fiscales et financières. Elle intervient en toute neutralité et objectif et est soutenue par la Communauté de Communes.

Elle accompagne aussi les syndicats bénévoles dans les démarches d'immatriculation de leur copropriété et les copropriétés sans syndic à s'organiser.

Un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC «Moselle Copropriétés»), a été mis en place par le Département avec le soutien de l'ANAH.

Animé par l'ADIL, il propose à des copropriétés fragiles et volontaires un accompagnement personnalisé gratuit destiné à mobiliser les membres du conseil syndical pour un fonctionnement conforme au statut de la copropriété.

Copropriétés non encore immatriculées, Copropriétés fragiles, Prenez contact avec l'ADIL

ADIL DE LA MOSELLE

8 rue Gambetta - 57000 Metz

Du lundi après-midi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 [permanence téléphonique jusqu'à 16h30] 03 87 50 02 60 - contact@adil57.fr

Permanence mensuelle à ROMBAS le 2^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle - 34 Grand 'Rue.



EXPRESSION DE L'OPPOSITION

«Je tiens à vous remercier pour vos messages de soutien, de l'intérêt que vous avez témoigné pour mon engagement politique. Après ces quelques années passées dans l'opposition, je reste convaincu que le maire de votre commune doit être un rempart solide. Avant les grands projets du site des Portes de l'Orne, les compétences « Petites enfance », «Emploi et insertion » doivent être deux domaines à consolider. Les préoccupations de votre quotidien, dans les quartiers parfois les plus retirés seront au cœur de mon engagement.

Victor VILLA

Tél. : 07 89 66 25 96

ccpom@orange.fr



OUVERTURE D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Afin de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, la CCPOM entreprend la construction d'une maison des services au public sur la commune de Sainte-Marie- aux-Chênes.

Les Maisons de Service au Public permettent l'égalité d'accès des usagers aux services publics. Elles les accompagnent dans leurs démarches de la vie courante : prestations sociales, accès à l'emploi, petite enfance, santé... De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons des Services au Public offrent aux usagers une présence humaine et des outils numériques.

L'objectif est de pouvoir répondre aux besoins des citoyens éloignés de certains services publics.

La Maison de Services au Public de Sainte-Marie- aux-Chênes sera réalisée sur un terrain situé à proximité de la mairie (parkings existants).

Cette construction neuve de 420 m² environ permettra d'accueillir notamment :

- Une antenne du Relais Assistants Maternels
- Des permanences sociales
- Des permanences du service emploi
- Des permanences de la CCPOM
- Des permanences de divers organismes et partenaires de la communauté (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle, Agence Locale de l'Energie et du Climat, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes, Agence Départementale d'Information sur le Logement, ...)



MAISONS DE L'EMPLOI

LA CCPOM EXERCE LA COMPÉTENCE « EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE » DEPUIS MAINTENANT UN AN.

Différentes actions ont été mises en place sur les derniers mois écoulés, notamment dans un souci d'harmonisation entre les différentes antennes du territoire.

En plus de diverses informations collectives organisées à destination des demandeurs d'emploi, les forums de l'emploi organisés avec Pôle Emploi ont été des temps forts.

L'ouverture de ces salons de l'emploi 2019 a été lancée à Amnéville en février avec une particularité : les recrutements pour le lancement de la saison touristique, notamment sur le Centre Thermal. **600 demandeurs d'emploi** ont répondu présents pour plus de **170 postes** à pourvoir et **22 entités** à la recherche de personnel.

En avril 2019, un nouveau rendez-vous visant à faciliter les rencontres entre employeurs et demandeurs d'emplois a été organisé à Marange-Silvange. **1 200 participants** ont pu se présenter afin de répondre aux **150 offres d'emploi** proposées par une cinquantaine d'exposants.

Le forum de l'emploi à Rombas a eu lieu en mai 2019 et a permis de réunir **530 demandeurs d'emploi** et **25 exposants** pour plus de **80 offres d'emploi**.

CHANGEMENT DE TÉLÉPHONE

SAINTE-MARIE-AUX CHÊNES

Centre Médico-Social

10 Rue Rabelais,
57255 Sainte-Marie-aux-Chênes
Tél. : 03 72 48 00 70

accueillemploisaintemarie@ccpom.fr

OUVERTURE :

le mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mercredi de 08h30 à 12h00
le jeudi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 08h30 à 12h00.

A VENIR

FORUM DE L'EMPLOI A MOYEUVE-GRANDE LE 21 NOVEMBRE 2019

Le service Emploi de la CCPOM (antenne de Moyeuve-Grande) vous donne rendez-vous à la salle des Fêtes **le jeudi 21 novembre de 14h à 17h** pour son forum de l'emploi.

Une trentaine d'entreprises en recherche de candidats seront présents.
Alors à vos CV !!!!!

Ce 4^{ème} salon de l'emploi va conclure l'année 2019.

TOUTES LES AIDES DE LA CCPOM

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE : voir p. 3

OPÉRATION RAVALEMENT DE FAÇADES

Pour des travaux de ravalement de l'ensemble des façades visibles du domaine public :

- Subvention de 20 % du montant HT des travaux*,
- Sur des bâtiments de plus de 25 ans et situés dans le périmètre d'éligibilité,
- Pour les propriétaires occupants et bailleurs.

CAMPAGNE ISOLATION THERMIQUE

1. Isolation des murs par l'extérieur

2. Isolation des combles perdus

- Subvention de 20 % du montant HT des travaux*,
- Sur des bâtiments de plus de 25 ans,
- Pour les propriétaires occupants et bailleurs.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Pour des travaux d'amélioration de l'habitat dégradé, liés à l'adaptation des logements au handicap et de lutte contre la précarité énergétique :

- Bonification des aides de l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) de 5%, 10% ou forfait supplémentaire,
- Pour les propriétaires occupants, sous conditions de revenus, et les bailleurs.

COUCHES LAVABLES

- Subvention de 30%, plafonnée à 100 €, pour l'achat de couches lavables pour bébé.

VENTE DE COMPOSTEURS À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

1. Composteurs domestiques

- Composteur en plastique 450 L, vendu 20 €.
- Composteur en bois 600 L, vendu 30 €.

2. Composteurs collectifs en pied d'immeuble

- Mise à disposition gratuite du matériel et des conseils,
- Pour les particuliers, propriétaires ou locataires, en immeuble avec espace vert attenant.

* : Montant plafonné

POUR TOUTES LES AIDES, IL EST IMPÉRATIF DE FAIRE UNE DEMANDE AVANT D'ENGAGER LES TRAVAUX/LÉS ACHATS.

